

Pôle finances et administration  
Direction du budget  
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DÉLIBÉRATION N°DEL2022\_161**  
**SÉANCE DU 30 JUIN 2022**

**20 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022**

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser et d'ajuster, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

La présentation du budget supplémentaire est identique à celle du budget primitif, l'assemblée sera amenée à voter les seules propositions nouvelles figurant sur ce document budgétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612 - 11,

Le conseil municipal est invité à :

- voter par chapitre les budgets supplémentaires 2022 du budget principal et des budgets annexes après avoir pris connaissance de la maquette du budget supplémentaire 2022 et du rapport de présentation de ce dernier,
- autoriser Monsieur le Maire ou le maire-adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : <b>21h07</b>		Nombre de votants : <b>49</b>	
Pour : <b>39</b>	Contre : <b>0</b>	Abstentions : <b>9</b> Karine HÉBERT Frédéric LEQUILBEC Camille MARGUERITTE Bruno FRANÇOISE Eddy SAGET Guy BROQUAIRE Sophie HÉRY Yvonne PECORARO Nicolas VIVIER	NPPV : <b>1</b> Daniel MORIN

Le Maire,  
**Benoit ARRIVE**

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 30 juin 2022**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :  
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 40  
Date de la convocation et de son affichage : 16 juin 2022  
Date d'affichage du compte rendu : 7 juillet 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Deux, le trente juin** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 16 juin 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'hôtel de ville de la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

**PRÉSENTS**

ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard – BERNARD Christian – BOUSSELMAME Noureddine – CATHERINE Arnaud – COUPÉ Stéphanie – DUFILS Gérard – FAGNEN Sébastien – GENTILE Catherine – GRUNEWALD Martine – HAMEL Estelle – HÉBERT Dominique – HÉBERT Karine – HÉRY Sophie – HULIN Bertrand – ISOIRD Valérie – JOZEAU-MARIGNÉ Muriel (mandataire Mme LE POITTEVIN Lydie à son départ 19h10) – LAGALLARDE Quentin – LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie – LEFRANC Bertrand – LEJAMTEL Ralph – LEJEUNE Pierre-François – LELONG Gilles – LEPOITTEVIN Gilbert (mandataire SOURISSE Claudine à son départ 21h15) – LEQUILBEC Frédéric – MARTIN Patrice – MORIN Daniel – PECORARO Yvonne – PERRIER Didier – PIC Anna (mandataire ARRIVÉ Benoit jusqu'à son arrivée 20h40) – PLAINEAU Nadège – RONSIN Chantal – SAGET Eddy – SIMONIN Philippe (mandataire VASSAL Emmanuel à son départ 21h10) – SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert jusqu'à son arrivée 19h25) – TAVARD Agnès – VARENNE Valérie – VASSAL Emmanuel – VIVIER Nicolas.

**ABSENTS EXCUSÉS**

AMBROIS Anne a donné procuration à FAGNEN Sébastien  
AMIOT Florence a donné procuration à VARENNE Valérie  
BROQUAIRE Guy a donné procuration à SAGET Eddy  
FRANÇOISE Bruno a donné procuration à HÉBERT Karine  
LEFAIX-VÉRON Odile a donné procuration à GRUNEWALD Martine  
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à PLAINEAU Nadège  
MARGUERITTE Camille a donné procuration à HÉRY Sophie  
RENARD Nathalie a donné procuration à LAINÉ Sylvie  
ROUELLÉ Maurice a donné procuration à BERHAULT Bernard

**ABSENTS**

Karine DUVAL – Karine HUREL – Sonia KRIMI – Jean-Michel MAGHE – David MARGUERITTE – Sandrine TARIN

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

**RAPPORT DE SYNTHÈSE**

**DU**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

**2022**

## Introduction générale

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes-à-réaliser et d'ajuster, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

La crise mondiale actuelle impacte fortement ce budget supplémentaire. L'ensemble des propositions nouvelles inscrites à cette étape budgétaire représente 2,8 M€ en fonctionnement et 3,8 M€ en investissement, soit un total de 6,6 M€. Sur ces 6,6 M€, 3M€ (soit 46,61%) sont des dépenses supplémentaires liées à l'inflation. Elles se répartissent ainsi : 1 654 376 € en fonctionnement et 1 430 400 € en investissement.

BUDGET	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total
<b>Budget général</b>	<b>30 202 990,85</b>	<b>26 415 183,54</b>	<b>56 618 174,39</b>	<b>30 202 990,85</b>	<b>26 415 183,54</b>	<b>56 618 174,39</b>
<b>Principal</b>	<b>27 479 252,59</b>	<b>25 940 032,20</b>	<b>53 419 284,79</b>	<b>27 479 252,59</b>	<b>25 940 032,20</b>	<b>53 419 284,79</b>
Investissement	24 676 103,68	1 081 790,48	25 757 894,16	639 483,96	25 118 410,20	25 757 894,16
Fonctionnement	2 803 148,91	24 858 241,72	27 661 390,63	26 839 768,63	821 622,00	27 661 390,63
<b>Camping</b>	<b>274 521,34</b>	<b>83 520,37</b>	<b>358 041,71</b>	<b>274 521,34</b>	<b>83 520,37</b>	<b>358 041,71</b>
Investissement	229 671,64	0,00	229 671,64	146 151,27	83 520,37	229 671,64
Fonctionnement	44 849,70	83 520,37	128 370,07	128 370,07	0,00	128 370,07
<b>Panneaux photovoltaïques</b>	<b>194 776,89</b>	<b>157 731,32</b>	<b>352 508,21</b>	<b>194 776,89</b>	<b>157 731,32</b>	<b>352 508,21</b>
Investissement	182 156,89	0,00	182 156,89	24 425,57	157 731,32	182 156,89
Fonctionnement	12 620,00	157 731,32	170 351,32	170 351,32	0,00	170 351,32
<b>Creusement des fosses</b>	<b>25 175,13</b>	<b>0,00</b>	<b>25 175,13</b>	<b>25 175,13</b>	<b>0,00</b>	<b>25 175,13</b>
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	25 175,13	0,00	25 175,13	25 175,13	0,00	25 175,13
<b>Port de plaisance</b>	<b>1 060 760,46</b>	<b>103 232,21</b>	<b>1 163 992,67</b>	<b>1 060 760,46</b>	<b>103 232,21</b>	<b>1 163 992,67</b>
Investissement	710 292,36	0,00	710 292,36	607 060,15	103 232,21	710 292,36
Fonctionnement	350 468,10	103 232,21	453 700,31	453 700,31	0,00	453 700,31
<b>Locations</b>	<b>1 029 556,80</b>	<b>125 269,44</b>	<b>1 154 826,24</b>	<b>1 029 556,80</b>	<b>125 269,44</b>	<b>1 154 826,24</b>
Investissement	960 334,69	0,00	960 334,69	835 065,25	125 269,44	960 334,69
Fonctionnement	69 222,11	125 269,44	194 491,55	194 491,55	0,00	194 491,55
<b>Parkings</b>	<b>129 747,64</b>	<b>5 398,00</b>	<b>135 145,64</b>	<b>129 747,64</b>	<b>5 398,00</b>	<b>135 145,64</b>
Investissement	67 747,64	0,00	67 747,64	62 349,64	5 398,00	67 747,64
Fonctionnement	62 000,00	5 398,00	67 398,00	67 398,00	0,00	67 398,00
<b>Centre de santé</b>	<b>9 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 200,00</b>	<b>9 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 200,00</b>
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	9 200,00	0,00	9 200,00	9 200,00	0,00	9 200,00

## Le budget principal

Le budget principal, y compris les reports, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 27 661 391 € en section de fonctionnement et à 25 757 894 € en section d'investissement.

### FONCTIONNEMENT

		Restes à réaliser	propositions nouvelles	Total
DEPENSES	Réelles		2 803 148,91	2 803 148,91
	Ordre		24 858 241,72	24 858 241,72
résultat reporté				
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>				<b>27 661 390,63</b>
		Restes à réaliser	propositions nouvelles	Total
RECETTES	Réelles		940 711,00	940 711,00
	Ordre		821 622,00	821 622,00
résultat reporté excédentaire				25 899 057,63
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>				<b>27 661 390,63</b>

### INVESTISSEMENT

		Restes à réaliser	propositions nouvelles	Total
DEPENSES	Réelles	19 695 650,90	3 815 418,24	23 511 069,14
	Ordre		1 081 790,48	1 081 790,48
résultat reporté déficitaire				1 165 034,54
<b>Total des dépenses d'investissement</b>				<b>25 757 894,16</b>
		Restes à réaliser	propositions nouvelles	Total
RECETTES	Réelles	8 537 033,62	- 20 221 201,48	-11 684 167,86
	Ordre		25 118 410,20	25 118 410,20
affectation du résultat de fonctionnement				12 323 651,82
résultat reporté				
<b>Total des recettes d'investissement</b>				<b>25 757 894,16</b>

## A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget supplémentaire sont de 27 661 390,63 € dont 1 762 333 € de recettes nouvelles et 25 899 057,63 € de résultat de fonctionnement reporté.

Les recettes de fonctionnement sont présentées ainsi par chapitre :

Libellé du chapitre	Propositions nouvelles
013 Atténuations de charges	11 600,00
70 Produits services, domaine et ventes div	712 597,00
73 Impôts et taxes	31 450,00
74 Dotations et participations	187 350,00
75 Autres produits de gestion courante	- 2 286,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>940 711,00</b>
76 Produits financiers	-
77 Produits exceptionnels	-
78 Reprises provisions semi-budgétaires	-
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>940 711,00</b>
042 Opérat° ordre transfert entre sections	821 622,00
043 Opérat° ordre intérieur de la section	-
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>821 622,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 762 333,00</b>
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>25 899 057,63</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>27 661 390,63</b>

Le chapitre 70 augmente de 712 597 €. Il s'agit pour 235 325 € de remboursement de frais de personnels mis à disposition des budgets annexes et du CCAS en 2021, et pour 244 000 € du remboursement par les budgets annexes du coût des charges indirectes supportées initialement par le budget principal de la ville. A cela s'ajoutent 184 242 € de remboursement par l'agglomération Le Cotentin des frais de fonctionnement des services communs de l'exercice 2021.

Le chapitre 73 augmente de 31 450 € en raison d'un ajustement de 11 450 € sur le produit attendu des impôts directs locaux et de l'inscription de 20 000 € de recettes des paris hippiques.

Le chapitre 74 augmente globalement de 187 350 €:

- ✓ Dotation forfaitaire : +30 982 €
- ✓ Dotation de solidarité urbaine (DSU): - 20 313 €
- ✓ Autres Participation de l'Etat : 28 672 € (dont 27 000 € de participation de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) pour le financement du dispositif « territoires d'engagement ».
- ✓ Compensations de l'Etat au titre des exonérations fiscales de taxe foncière sur les propriétés bâties: + 197 243 €
- ✓ Subventions de la CAF : - 49 234 €

**B. Les dépenses de fonctionnement : Le retour de l'inflation**

Les dépenses de fonctionnement du budget supplémentaire s'élèvent à 27 661 390,63 € dont 2 803 148,91 € en mouvements réels et 24 858 241,72 € en mouvements d'ordre.

Ainsi, les dépenses nouvelles de fonctionnement inscrites à cette étape budgétaire représentent 2 803 148,91 €. Elles sont majoritairement liées au retour de l'inflation qui augmente fortement le coût des énergies et de l'alimentation. L'impact de l'inflation estimé à ce jour sur l'exercice 2022 implique une inscription budgétaire supplémentaire de 1 654 376 €. Cette somme représente 59,02% des dépenses nouvelles inscrites à ce budget supplémentaire.

Les dépenses de fonctionnement sont présentées ainsi par chapitre :

Libellé	Propositions nouvelles
011 Charges à caractère général	2 441 343,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	- 24 747,00
014 Atténuations de produits	-
65 Autres charges de gestion courante	182 967,00
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	-
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>2 599 563,00</b>
66 Charges financières	-
67 Charges exceptionnelles	203 585,91
68 Dotations provisions semi-budgétaires	-
022 Dépenses imprévues	-
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 803 148,91</b>
023 Virement à la section d'investissement	24 778 963,72
042 Opérat° ordre transfert entre sections	79 278,00
043 Opérat° ordre intérieur de la section	-
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>24 858 241,72</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>27 661 390,63</b>

**1/ chapitre 011 : Les charges à caractère général : 2 441 343 €**

Il s'agit du chapitre de dépenses qui subit le plus les effets de l'inflation. Ainsi, 67,12 % des dépenses supplémentaires sont dues à l'inflation et représentent 1,6 M€.

- Les dépenses liées à la crise : 1 638 529 €  
Des crédits ont dû être ajoutés pour faire face à l'inflation à hauteur de 1 638 529 €. Il s'agit notamment de 1 218 500 € nécessaires pour l'électricité et le chauffage ; 251 000 € pour le carburant ; 140 000 € pour l'alimentation des restaurants scolaires, du restaurant administratif et des crèches ou encore 14 657 € de coût supplémentaire pour la maintenance informatique.
- Des dépenses exceptionnelles : 469 277 €

L'essentiel de ces dépenses est liée à la volonté d'achever la construction de la commune nouvelle à travers des études organisationnelles et de définition des nouvelles politiques publiques. Il s'agit notamment de 48 000 € complémentaires à ajouter aux crédits du budget primitif suite aux appels d'offres relatifs à deux études de faisabilité. L'une concerne la création d'un organisme foncier solidaire et l'autre l'opportunité de se doter d'une entreprise publique locale au service des enjeux en matière d'habitat et de commerce. Aussi, plusieurs études nouvelles sont nécessaires pour accompagner la réorganisation de l'administration municipale (85 800 € pour l'accompagnement à la conduite du changement, 70 000 € pour l'harmonisation et l'organisation des cimetières ou

encore 53 000 € pour revoir les conventions de mutualisation e Cotentin financés à 50% par cette dernière).

D'autre part, 27 000 € sont inscrits pour un diagnostic du dispositif territoire engagement financés à 100% par une subvention de l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires).

- De nouvelles dépenses récurrentes : 326 520 €

220 000 € sont inscrits pour la location de bungalows pendant les travaux des écoles Mitterrand et Noblet. Il s'agit de dépenses récurrentes sur la durée des travaux.

Les crédits nécessaires pour la décoration des rues piétonnes à Noël s'élèvent à 25 000 €.

D'autre part, 40 000 € sont ajoutés pour les travaux en régie dans divers bâtiments de la ville.

Pour les piscines, il est nécessaire d'augmenter les crédits de 13 000 € pour le traitement de l'eau ou encore pour la location de matériel.

Un nouveau point et relais d'informations pour le projet C vos rues piétonnes implique l'inscription de 8 800 € pour des frais de location et gestion. Il s'agit de coûts d'exploitation en lien avec le PPI.

Enfin, 11 600 € figurent à ce budget supplémentaire pour permettre d'effectuer des écritures comptables de gestion des stocks des objets vendus au musée du Roule. Cela implique l'inscription d'une recette de fonctionnement équivalente au chapitre 013.

- Une dépense relative à l'exercice 2021 payée en 2022 :

Certaines dépenses relatives à de la maintenance informatique n'ont pas pu être rattachées à l'exercice 2021 et pèsent donc sur l'exercice 2022. Cela implique l'inscription de 18 019 € de crédits supplémentaires pour y faire face.

## **2/ Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante : 182 967 €**

Sur ce chapitre, il s'agit essentiellement de réinscrire des crédits concernant des dépenses de l'exercice 2021 qui n'ont pu être effectuées. Cela représente 54,27 % du total des inscriptions complémentaires sur ce chapitre, soit 99 289 €. Quant aux inscriptions liées à la crise, elles s'élèvent à 15 847 €, soit 8,66% des dépenses nouvelles du chapitre 65.

- Les dépenses relatives à l'exercice 2021 payées sur 2022: 99 289 €

Il s'agit pour l'essentiel de subventions 2021 à des associations qui n'ont pu être versées en 2021 et qui sont donc réinscrites en 2022 concernant notamment le Fonjep (89 849 €) ou encore les associations subventionnées dans le cadre de l'action « sports vacances » (8 755 €).

- Les dépenses liées à la crise : 15 847 €

Il s'agit des droits d'utilisation de l'informatique en nuage dont les coûts de renouvellement sont en forte augmentation.

- Les dépenses exceptionnelles : 7 044 €

5 000 € sont inscrits pour l'association Destination Océan.

1 500 € de subventions complémentaires sont ajoutés pour l'USLG Basket.

- Les dépenses récurrentes : 29 566 €

De nouvelles subventions aux associations sont accordées (voir annexe du budget supplémentaire page 98), notamment en raison de l'augmentation du nombre d'adhérents dans le domaine du nautisme : + 4 588 €

8 000 € supplémentaires sont nécessaires pour l'association Pass école.

Les charges de fonctionnement du budget annexe qui gère le centre de santé Brès Croizat augmentent de 9 200 € en raison d'un coût plus élevé de la prime d'assurance, mais aussi pour la location de places de parkings. Le budget principal verse une subvention d'équilibre équivalente à ce budget.

23 785 € sont inscrits pour de nouveaux droits d'utilisation de l'informatique en nuage. Il s'agit notamment de licences Zoom, d'une application de rendez-vous en ligne pour les usagers ou encore de l'application géovélo.

Par ailleurs, la subvention versée à la CAF pour la gestion des établissements cofinancés est ajustée à la baisse pour - 23 254 €.

### **3/ Chapitre 67: Les charges exceptionnelles : 203 586 €**

- Les dépenses relatives à l'exercice 2021 payées sur 2022: 133 672 €

L'annulation de titres émis sur des exercices antérieurs implique l'inscription de crédits à hauteur de 132 700 €. Il s'agit essentiellement de l'annulation de subventions perçues par l'ADEME.

- Des dépenses récurrentes : 65 386 €

Dans un objectif de transparence et sincérité des coûts et d'homogénéité de traitement entre les budgets annexes, le budget annexe des parkings va reverser le coût des charges indirectes supportées par le budget principal à ce dernier. Cependant, afin d'assurer l'équilibre du budget annexe des parkings sans augmentation des tarifs, une subvention complémentaire du budget principal à hauteur de 65 386 € est nécessaire.

### **4/ Chapitre 042 : Les opérations pour ordre : 79 278 €**

Il s'agit dans ce chapitre d'ajuster les dotations aux amortissements. Une recette équivalente est inscrite en investissement.

### C. Les dépenses d'investissement : Un ajustement d sous l'effet de l'inflation.

Les dépenses nouvelles d'investissement s'élèvent à 3 815 418 €. Elles sont marquées essentiellement par les effets de l'inflation qui représentent 37,49 % des dépenses nouvelles soit 1 430 400 €. Les autres inscriptions sont en majorité des ajustements de crédits relatifs à des opérations prévues à la PPI (programmation pluriannuelle des investissements).

Les dépenses d'investissement se présentent ainsi par chapitre :

Libellé	Propositions nouvelles
010 Stocks	-
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	29 380,00
204 Subventions d'équipement versées	440 616,00
21 Immobilisations corporelles	1 735 818,00
22 Immobilisations reçues en affectation	-
23 Immobilisations en cours	1 440 814,24
Total des opérations d'équipement	-
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 646 628,24</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	25 000,00
13 Subventions d'investissement	-
16 Emprunts et dettes assimilées	-
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	-
26 Participat° et créances rattachées	-
27 Autres immobilisations financières	-
<b>020 Dépenses imprévues</b>	<b>-</b>
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>25 000,00</b>
45... Total des opé. pour compte de tiers	143 790,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 815 418,24</b>
040 Opérat° ordre transfert entre sections	821 622,00
041 Opérations patrimoniales	260 168,48
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1 081 790,48</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 897 208,72</b>
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE</b>	<b>1 165 034,54</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 062 243,26</b>
ETAT DES REPORTS	19 695 650,90
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25 757 894,16</b>

Les dépenses nouvelles d'équipement s'élèvent à 3 646 628 € et se répartissent ainsi :

- Les dépenses complémentaires liées à l'inflation qui impactent la PPI: 1 430 400 €

L'augmentation du coût des matériaux a des répercussions directes sur le coût des projets en cours. Il est ainsi nécessaire d'inscrire les crédits suivants pour y faire face :

Pour les travaux au Théâtre de la Butte : + 884 400 €

Pour la salle Imagin'arts : + 460 000 €

Pour les restos du cœur : + 56 000 €

Pour les travaux montée des résistants : + 30 000 €

- Les dépenses nouvelles intégrées à la PPI: 1 222 000 €

Travaux au parking Notre-Dame : 220 000 €

Rénovation du bâtiment des archives rue Paul Talluau : 92 000 €

Travaux supplémentaires au parking Levalois : 360 000 €

Travaux de mise en sécurité des cavités Brécourt (financés à 50 % par l'Etat) : 250 000 €

Complexe Jean Jaurès / renfort de la charpente : 300 000 €

- Des dépenses ajustées en fonction du calendrier des opérations du PPI : 606 659 €

Ces ajustements n'ont pas d'impact sur le montant global du programme d'investissement.

*Certaines opérations étaient prévues initialement en 2023 et sont anticipées sur 2022:*

Réaménagement de l'ancien collège Charcot : 225 000 €

Travaux d'aménagement école Prévert : 300 000 €

Travaux d'aménagement extérieur à la Mosaïque : 55 000 €

Travaux de réorganisation des locaux administratifs : 35 000 €

Travaux en lien avec le Bus Nouvelle Génération : 301 300 €

Cosec La Saillanderie: 110 000 €

Couverture école Les Pervenches : 170 000 €

NPNRU Charcot Spanel Les Fourches : 304 735 €

Remplacement de la passerelle du parc Bagatelle : 85 000 €

Travaux de gros entretien sur les bâtiments sportifs : 290 000 €

Travaux de mise en conformité sécurité incendie de l'auberge de jeunesse et l'EHPAD La Quincampoise : 80 000 €

Acquisition de matériel pour le centre aquatique : 46 000 €

Taxe d'aménagement : 25 000 €

Attribution de compensation supplémentaire à verser à la communauté d'agglomération Le Cotentin pour la zone des Fourches : 312 000 €

Subvention versée à Logimanche dans le cadre de l'aide au logement social : 126 000 €

Divers travaux et acquisitions : 446 674 €

*D'autres opérations prévues en 2022 commenceront essentiellement en 2023 :*

Il s'agit des travaux dans les écoles Mitterrand et Noblet: - 2 305 150 €.

- Les dépenses en lien avec le covid: 50 000 €

Il s'agit du coût d'acquisition de capteurs de CO2 qui ont été installés dans les écoles et dans les crèches.

- Une dépense compensée par une recette pour une écriture comptable: 337 569 €

Ces crédits sont nécessaires pour régulariser par écriture comptable une cession de terrain assujettie à TVA. Cette écriture se traduit par l'inscription d'une recette de 405 083 €.

## D. Les recettes d'investissement : Une réduction de l'emprunt

Comme cela avait été annoncé à l'occasion du budget primitif, la reprise des résultats concourt à réduire significativement le recours à l'emprunt de 23 319 418 €. Ce recours estimé initialement à 57 814 170 € au budget primitif ne s'élève donc plus qu'à 34 494 752 € au budget supplémentaire.

Les recettes d'investissement sont présentées ainsi par chapitre :

Libellé	Propositions nouvelles
010 Stocks	-
13 Subventions d'investissement (hors 138)	2 457 179,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	- 23 319 418,48
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-
204 Subventions d'équipement versées	2 165,00
21 Immobilisations corporelles	405 083,00
22 Immobilisations reçues en affectation	-
23 Immobilisations en cours	-
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>- 20 454 991,48</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	-
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	12 323 651,82
138 Autres subvent° invest. non transf	-
165 Dépôts et cautionnements reçus	-
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	-
26 Participat° et créances rattachées	-
27 Autres immobilisations financières	-
024 Produits des cessions d'immobilisations	90 000,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>12 413 651,82</b>
45... Total des opé. pour le compte de tiers	143 790,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>- 7 897 549,66</b>
021 Virement de la sect° de fonctionnement	24 778 963,72
040 Opérat° ordre transfert entre sections	79 278,00
041 Opérations patrimoniales	260 168,48
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>25 118 410,20</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 220 860,54</b>
<b>ETAT DES REPORTS</b>	<b>8 537 033,62</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25 757 894,16</b>

Les principaux mouvements concernent l'affectation des résultats de l'exercice précédent (compte 1068) et la forte augmentation du virement de la section de fonctionnement à hauteur de 24 778 964 € du fait du résultat de fonctionnement reporté de 2021.

Ainsi, les résultats de l'exercice 2021 permettent de diminuer la prévision d'emprunts à réaliser de 23 319 418 €.

Le chapitre 13 enregistre une inscription de 2 457 179 €. Il correspond aux subventions d'investissement perçues. Les inscriptions budgétaires se font uniquement lorsque la collectivité a reçu une notification d'attribution de subvention. Voici les subventions notifiées depuis le 1<sup>er</sup> janvier:

- . Pour les cantines scolaires : 15 398 € du ministère de l'agriculture.
- . Pour le parking de la salle Nordez : 41 550 € de la Région.
- . Pour la rénovation de la piste d'athlétisme du stade Fernagu : 47 072 € de la Région.
- . Pour la réhabilitation du complexe Chantereyne / Un palais des sports en ville : 698 686 € de la Région et 790 966 € du Département.
- . Pour l'Ilot place de la Révolution : 112 683 € de l'Etat suite à l'appel à projet « recyclage foncier des friches en Normandie ».

- . Pour la restauration de la toiture sud de la Basilique Trinité : 30 000 €
- . Pour les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire François Mitterrand : 150 000 € de la Région.
- . Pour les travaux de rénovation énergétique de l'école Noblet : 150 000 € de la Région.
- . Pour la rénovation du complexe Jean Jaurès : 200 000 € de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin.
- . Pour les travaux de sécurisation de l'abbaye du Vœu : 46 200 € de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin.
- . Pour la création d'un pôle associatif dans l'ancienne école Les Pervenches : 122 400 € du Département.
- . Pour le développement du numérique dans les écoles : 52 224 € de l'Etat.

### E. Une diminution sensible de l'épargne sous l'effet de l'inflation

L'épargne nette diminue de 1 862 438 € soit - 36,44% pour atteindre 3 248 232 €. Or, le montant des dépenses de fonctionnement supplémentaires en lien avec l'inflation s'élève à 1 654 376 € ce qui explique 88,83% de la baisse de l'épargne.

		BP	BS	Total	Variation au BS en %
+	Recettes réelles de fonctionnement	145 224 743	940 711	146 165 454	0,65%
-	Dépenses réelles de fonctionnement (Hors 66)	131 222 711	2 803 149	134 025 860	2,14%
=	<b>Epargne de gestion</b>	<b>14 002 032</b>	<b>- 1 862 438</b>	<b>12 139 594</b>	<b>-13,30%</b>
-	Charges financières	676 359	-	676 359	0,00%
=	<b>Epargne Brute</b>	<b>13 325 673</b>	<b>- 1 862 438</b>	<b>11 463 235</b>	<b>-13,98%</b>
-	Rbt capital dette	8 215 003	-	8 215 003	0,00%
=	<b>Epargne nette</b>	<b>5 110 670</b>	<b>- 1 862 438</b>	<b>3 248 232</b>	<b>-36,44%</b>
+	Résultat 2021 reporté (002)		25 899 058	25 899 058	
=	Epargne nette consolidée avec résultat 2021 reporté au BS	5 110 670	24 036 620	29 147 290	

Cependant, grâce à de substantiels excédents de fonctionnement cumulés, on peut constater le report du résultat à hauteur de 25,9 M €, ce qui porte au final l'épargne nette consolidée à 29,1 M € (25,2 M € en 2021).

### F. Le financement de l'investissement

Après consolidation des chiffres du budget primitif avec ceux du budget supplémentaire, on arrive à un niveau exceptionnel de dépenses d'investissement hors dette de 94 M €, contre 88 M € en 2021. Il s'agit des investissements, hors remboursement de la dette en capital, prévus au budget primitif et budget supplémentaire ainsi que les restes-à-réaliser et se décomposent de la manière suivante :

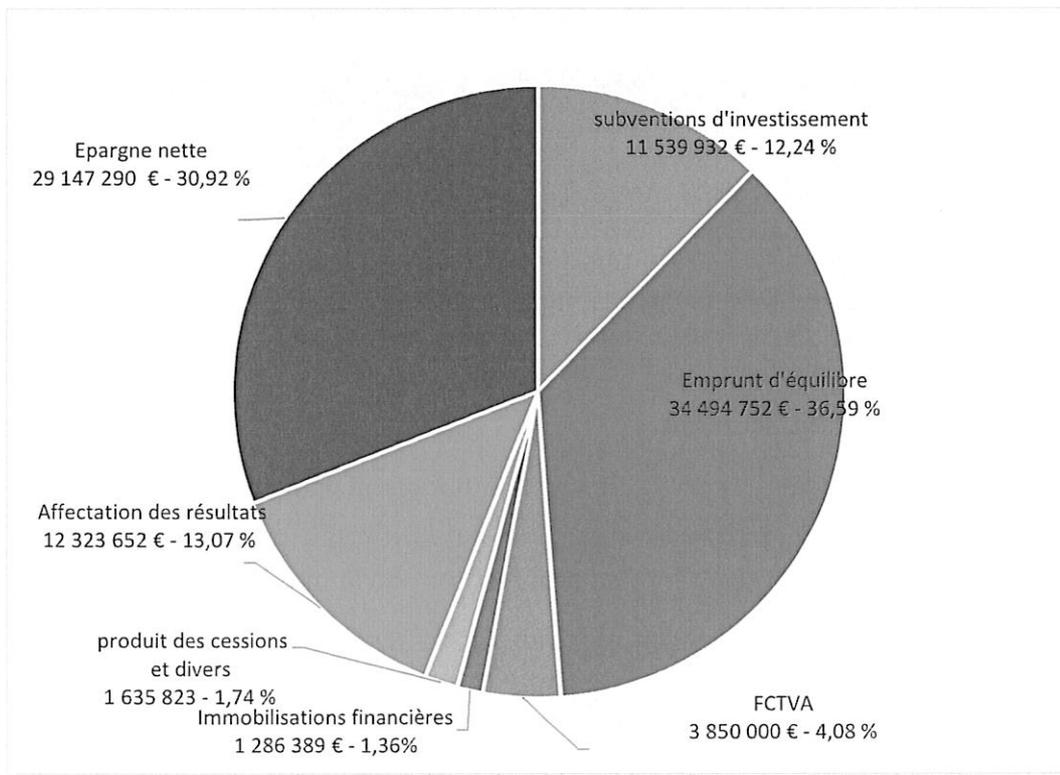
Dépenses d'équipement (comptes 20, 21 et 23) :	89 392 572 €
Dépenses financières hors dette (comptes 10 13 et 27) :	3 259 115 €
Opérations pour comptes de tiers (comptes 45) :	461 116 €
Déficit d'investissement antérieur reporté (compte 001) :	<u>1 165 035 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>94 277 838 €</b>

L'épargne nette consolidée permet de financer les investissements à hauteur de 30,92 % (28,6% en 2021).

Si l'on ajoute à l'épargne nette l'affectation des résultats, on obtient un taux d'autofinancement des dépenses d'investissement hors dette de **43,99 %** qui était en 2021 de 41,5%

L'emprunt d'équilibre prévisionnel finance 36,59 % des investissements (35,1% en 2021).

BP + BS	Dépenses réelles	Recettes réelles	Structure
Total dépenses d'investissement (hors dette)	94 277 838		
Subventions d'investissement		11 539 932	12,24%
emprunt d'équilibre		34 494 752	36,59%
FCTVA		3 850 000	4,08%
Immobilisations financières		1 286 389	1,36%
Produit des cessions et divers		1 635 823	1,74%
Affectation des résultats		12 323 652	13,07%
Epargne nette consolidée avec les résultats 2021		29 147 290	30,92%
<b>Total</b>	<b>94 277 838</b>	<b>94 277 838</b>	<b>100,00%</b>



## **Les budgets annexes**

### **I. Le budget annexe Camping de la Saline**

Le budget annexe du camping, y compris les reports, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 128 370,07 € en section d'exploitation et à 229 671,64 € en section d'investissement.

Des compléments de crédits sont apportés à hauteur de 44 849 € en fonctionnement, dont 20 000 € pour des fournitures de voirie et 20 000 € pour le remboursement de charges indirectes au budget principal. Une somme de 2 500 € est également ajoutée en prévision du paiement de l'impôt sur les bénéfices.

La reprise des excédents de fonctionnement (128 370 €) et d'investissement (147 922 €) permet l'inscription de travaux sur les sanitaires du camping à hauteur de 200 000 €.

### **II. Le budget annexe Panneaux photovoltaïques**

Le budget annexe des panneaux photovoltaïques, y compris les reports, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 170 351,32 € en section d'exploitation et à 182 156,89 € en section d'investissement.

Des compléments de crédits sont apportés à hauteur de 12 620 € en fonctionnement, dont 12 000 € pour le remboursement de charges indirectes au budget principal et 3 120 € en prévision du paiement de l'impôt sur les bénéfices et l'IFER.

La reprise des résultats 2021 (170 351 € d'excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement de 24 425 €) permet d'inscrire en investissement une dépense nouvelle pour de l'acquisition de matériel et des travaux à hauteur de 157 731 €.

### **III. Le budget annexe des creusements de fosses**

Le budget annexe creusement de fosses s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 25 175,13 € en section d'exploitation.

La reprise du résultat 2021 de 25 175,13 € en fonctionnement permet l'inscription d'une dépense équivalente pour le remboursement au budget principal des charges de personnels 2021.

Ce budget ne comporte pas de dépenses d'investissement.

#### **IV. Le budget annexe port de plaisance**

Le budget annexe du port de plaisance, y compris les reports, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 453 700,31 € en section d'exploitation et à 710 292,36 € en section d'investissement.

##### **A : La section de fonctionnement : Des dépenses nouvelles à hauteur de 350 468,10 € financées par l'excédent antérieur.**

Il s'agit pour l'essentiel de l'inscription de 150 000 € pour le remboursement de charges indirectes au budget principal, l'écriture n'ayant pas pu être passée en 2021. Cette dépense explique 42,80 % des inscriptions du budget supplémentaire.

D'autre part, l'inflation sur le carburant implique l'inscription de 50 000 € de dépenses supplémentaires. Une recette équivalente est prévue en raison de la revente du carburant aux usagers du port.

Il est également nécessaire d'ajouter 93 390 € pour les créances admises en non-valeur et créances éteintes telles que proposées par la Trésorerie. Il s'agit ici de comptabiliser les créances irrécouvrables qui correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public. D'autre part, la collectivité a obligation de provisionner le risque de non recouvrement des restes-à-recouvrer. Ce risque s'élève à ce jour à 27 078,10 €, une provision équivalente est donc inscrite à cette étape budgétaire.

Une inscription supplémentaire de 1 691 € est nécessaire pour ajuster les dotations aux amortissements, chapitre 042. Une recette équivalente est prévue en investissement.

La reprise des résultats excédentaires de fonctionnement de 2021 qui s'élèvent à 403 700 € permet de financer les dépenses nouvelles.

##### **B : La section d'investissement : Reprise d'un excédent de 688 510 €.**

L'excédent d'investissement constaté en 2021 est reporté en recette à hauteur de 688 510,15 €. Il permet de financer les restes-à-réaliser qui s'élèvent à 187 970 €, mais aussi de diminuer la prévision d'emprunt inscrite au budget primitif à hauteur de 81 450 €. Il n'y a donc plus d'emprunt prévisionnel sur ce budget.

##### **C : Une épargne nette dont la diminution est compensée par l'excédent antérieur:**

	<b>BP 2022</b>	<b>BS 2022</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>373 550</b>	<b>-300 468</b>	<b>73 082</b>
- intérêts	500	0	500
<b>Epargne brute</b>	<b>373 050</b>	<b>-300 468</b>	<b>72 582</b>
- amortissement du capital de la dette	0	0	0
<b>Epargne nette</b>	<b>373 050</b>	<b>-300 468</b>	<b>72 582</b>
<b>Résultat 2021 reporté</b>	<b>0</b>	<b>403 700</b>	<b>403 700</b>
<b>Epargne nette consolidée avec résultat 2021 reporté au BS</b>	<b>373 050</b>	<b>103 232</b>	<b>476 282</b>

La diminution de l'épargne nette au budget supplémentaire de - 300 468 € est compensée par l'excédent antérieur reporté en fonctionnement qui s'élève à 403 700 €. Ainsi, les investissements du port de plaisance qui s'élèvent à 1 164 792 € (BP +BS et reports) sont entièrement financés par l'épargne nette consolidée (476 282 €) et les excédents d'investissement (688 510 €). Ce budget n'est pas endetté.

## **V. Le budget annexe locations**

Le budget annexe locations, y compris les reports, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 194 491,55 € en section d'exploitation et à 960 334,69 € en section d'investissement.

Des compléments de crédits sont apportés à hauteur de 69 222 € en fonctionnement. Il s'agit pour 67 897 € d'une dotation aux provisions pour risque de non recouvrement constituée à partir des éléments transmis par le comptable public.

La reprise des résultats excédentaires de 2021 (194 491 € en fonctionnement et 835 065 € en investissement) permet l'inscription de 928 946 € en investissement.

## **VI. Le budget annexe parkings**

Le budget annexe des parkings, y compris les reports, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 67 398 € en section d'exploitation et 67 747,64 € en section d'investissement.

Des compléments de crédits sont inscrits à hauteur de 62 000 € en dépenses de fonctionnement pour le remboursement de charges indirectes au budget principal. Cette dépense est équilibrée par une subvention du budget principal.

Une dépense supplémentaire d'équipement de 5 398 € est financée par l'inscription d'une dotation aux amortissements équivalente.

Ce budget constate également la reprise des résultats antérieurs : 153 € en excédent de fonctionnement et 29 473 € de déficit d'investissement.

## **VII. Le budget annexe du centre de santé**

Le budget annexe du centre de santé présente un budget supplémentaire uniquement en section de fonctionnement et s'équilibre à 9 200 €.

Il s'agit de l'inscription de 3 500 € supplémentaires en raison de la révision du loyer, mais aussi de 5 000 € nécessaires pour faire face au coût de l'assurance. 700 € sont également ajoutés pour le remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Une subvention de 9 200 € de la part du budget principal vient équilibrer la section d'exploitation.

Ce budget étant créé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, il ne reprend donc pas d'excédents ou déficits antérieurs.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le



ID : 050-200056844-20220630-DEL2022\_161\_01-BF